



Signataires : Thierry Cerutti, Gabriela Sonderegger, Danièle Magnin

Date de dépôt : 13 février 2023

Proposition de motion **pour une participation active du canton pour faire face au** **manque de places de crèche**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le manque de places de crèche à Genève ;
- que le fait d’augmenter leur nombre ne résoudra pas le problème si l’on en vient à manquer d’encadrants spécialisés pour s’occuper des enfants ;
- que l’Etat devrait anticiper sur cette problématique en favorisant le recrutement et la formation dans ce domaine au profit des jeunes résidents genevois ;
- qu’une participation active de l’ensemble des acteurs est nécessaire en vue d’amener des solutions à une problématique qui pénalise de nombreuses familles depuis longtemps ;
- qu’il est possible d’adapter les structures déjà existantes pour combler l’insuffisance de l’offre disponible actuellement,

invite le Conseil d’Etat

- à déployer les moyens nécessaires en vue d’augmenter le recrutement et l’offre de formations certifiantes et qualifiantes au profit des personnes actives dans le domaine de la petite enfance et résidant à Genève ;
- à œuvrer conjointement avec le DIP pour réaliser une étude de projet en vue de créer des « Ecoles maternelles » intégrées aux établissements primaires déjà existants et destinées à accueillir les enfants âgés de 2 à 4 ans, pour désengorger les crèches du canton ;

-
- à formuler des propositions pertinentes visant à contribuer davantage à résoudre le problème du manque de places de crèche à Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Comme pour de nombreux secteurs d'activité, Genève sera bientôt confrontée à une pénurie de personnel formé aux métiers liés à la petite enfance. Avec les difficultés bien connues des familles genevoises, qui doivent patienter parfois plusieurs années sur des listes d'attente, avant de pouvoir bénéficier d'une place en crèche pour leurs enfants, en plus du manque d'infrastructures que les autorités communales et les acteurs spécialisés tentent désespérément de combler, tout n'est pas réglé pour autant.

On peut regretter que le rôle de l'Etat ne se limite actuellement qu'à celui de coordinateur et de formateur des futurs encadrants des structures de la petite enfance, ce qui ne permet même pas par ailleurs de couvrir les besoins du canton au vu du nombre conséquent de demandes en termes de places en crèche.

A moins d'admettre qu'il soit normal d'abandonner l'instruction, ou la garde ponctuelle de nos enfants, aux seules communes genevoises, ou aux professionnels du secteur privé, la situation devrait nous conduire à envisager des solutions plus globales et intégrant l'ensemble des acteurs pouvant apporter des réponses concrètes face à cette problématique.

C'est pourquoi nous pensons que l'Etat devrait investir dès maintenant les moyens adaptés pour combler le manque à venir d'éducateurs de la petite enfance, à travers une politique active de recrutement, ou une augmentation de l'offre de formations certifiantes et qualifiantes destinées aux personnes actives dans ce domaine et résidant à Genève. Notons qu'il sera difficile de résoudre la pénurie de places en crèche uniquement en créant de nouvelles sans avoir suffisamment de personnel encadrant qualifié pour les occuper.

Le taux d'encadrement des enfants, tout comme la répartition et la composition des équipes éducatives, étant déjà soumis à toute une série de directives¹, il n'est sans doute pas nécessaire de procéder à des modifications plus en avant sur ces éléments.

Néanmoins, si l'on tient compte des paramètres actuels, on peut regretter que le canton ne soit pas doté d'une « Ecole maternelle », incorporée à aux établissements primaires publics et destinée à accueillir les enfants âgés de 2 à 4 ans, qui pourraient de ce fait bénéficier d'une véritable instruction avant

¹ Site internet de l'Etat de Genève : <https://www.ge.ch/ouvrir-exploiter-structure-petite-enfance/exploiter-structure-petite-enfance>

d'intégrer l'école primaire obligatoire dès 4 ans, plutôt que de passer du temps en crèche à faire des coloriages, sans apprendre à lire ni à écrire et encore moins à compter.

Cela génère de surcroît un retard au niveau de l'apprentissage, qui est encore plus problématique pour les enfants qui n'ont pas pu obtenir de place en crèche et qui pourront éprouver des difficultés à l'avenir à socialiser avec les autres, ce qui constitue une forme d'injustice.

Nous demandons par conséquent à ce que le département de l'instruction publique puisse s'impliquer davantage dans la scolarisation des enfants de moins de 4 ans, en présentant au Grand Conseil des solutions envisageables à cette fin, en complément de l'apport des communes et du secteur privé qui fonctionnent aujourd'hui à flux tendu. Il est évident que toutes les mesures additionnelles pertinentes qui pourraient être suggérées en vue de désengorger nos crèches seraient examinées avec la plus grande attention.

Au vu de la situation et pour les raisons qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un accueil favorable à la présente proposition de motion.